



Préavis municipal concernant le remplacement du tracteur communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

But :

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit de CHF 80'000.- pour le remplacement de notre tracteur Same acheté en 1996 par un tracteur neuf.

Motifs :

Le tracteur Same actuellement utilisé par la voirie a fait son temps. En effet, ce dernier a été acquis en 1996, depuis il a effectué 9'200 heures de travail. Nous en profitons pour vous rappeler quelques utilisations de celui-ci, notamment le déneigement, travail avec épareuse, ramassage d'ordures ménagères, chargement des encombrants et bois à la décharge, chargement d'environ 250 m3 de compost par année, fouilles et drainage.

Le moteur, les freins ainsi que divers systèmes montrent des signes de fatigue évidents. Les coûts d'entretien, à ce stade, nous paraissent prohibitifs pour un tracteur en fin de vie.

Projet :

La voirie souhaite remplacer le tracteur existant au vu de ce qui précède. Pour ce faire, nous avons demandé 03 offres à des fournisseurs différents, pour un tracteur 4x4 avec frontal et pelle à terre de 02 mètres. Celles-ci s'élèvent au maximum à près de CHF 80'000.-. Cette acquisition se fera dans la première partie de 2017, si cette requête est acceptée.

CONCLUSION :

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

-- D'accorder un crédit de CHF 80'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur et de financer ce montant sur les liquidités courantes. Cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

J.-D. Cruchet



La Secrétaire :

C. Pavid